



!INFO CFDT PP

LES CONGÉS MALADIE

Petit rappel des différents types de congés de maladie:

✓ Le congé maladie ordinaire

Votre arrêt maladie ou votre prolongation doit être adressé-e impérativement sous 48H à l'employeur. N'oubliez pas de l'adresser !!

- *Traitement* : Depuis le 1^{er} janvier 2018, le jour de carence pour maladie est rétabli. La rémunération est due à partir du 2^e jour de l'arrêt maladie puis vous est versée dans son intégralité pendant 90 jours. Toutefois, le jour de carence ne s'applique pas lorsque l'agent n'a pas repris le travail plus de 48 heures entre 2 congés maladie pour la même cause ou pour les congés suivants : congé pour accident de service ou accident du travail et maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de maladie accordé dans les 3 ans après un 1^{er} congé de maladie au titre d'une même affection de longue durée (ALD).

À partir du 91^{ème} jour, vous percevez un demi-traitement pendant 9 mois.

✓ Le congé de longue maladie

Est accordé dans la limite de 3 ans mais par périodes de 3 à 6 mois ; en cas de maladie nécessitant un traitement et des soins prolongés et présentant un caractère invalidant et de gravité confirmée.

Il existe une liste des maladies établie par le ministère de la santé pour prétendre à ce type de congé maladie

- *Traitement* : Vous êtes à plein traitement pendant 1 an, puis à demi traitement pendant 2 ans.

✓ Le congé longue durée

Accordé en cas de tuberculose, maladie mentale, cancer poliomyélite et déficit immunitaire grave et acquis.

Il est articulé avec le congé de longue maladie, c'est-à-dire, qu'un agent atteint d'une de ces pathologies, doit avoir déjà bénéficié d'un congé de longue maladie.

- *Traitement* : Vous êtes à plein traitement pendant 3 ans, puis à demi traitement pendant 2 ans.



cfdtp@orange.fr - permanence assurée au 11 rue des Ursins - 01 53 73 35 96 / 06 85 31 91 84



EN 2018 AVEC LA CFDT,
DONNEZ UN NOUVEAU VISAGE
AU SYNDICALISME !



Syndicat CFDT INTERCO des Services Publics Parisiens, 19 rue du Renard 75004 PARIS
☎ 01 49 96 68 10 E-mail : spp.cfdt@paris.fr Web : cfdtintercospp.fr